



KARMA
PATRIMOINE

Document d'entrée en relation

La société Karma Patrimoine

Karma Patrimoine est une société de conseil en gestion de patrimoine adhérente de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine.

VPM Patrimoine, SARL au capital de 3 000€

SIREN : 809 147 804 - RCS Toulouse

24 rue André Vasseur 31200 TOULOUSE

05 67 76 46 21

contact@karma-patrimoine.com / www.karma-patrimoine.com

Notre cabinet de conseil en gestion de patrimoine est indépendant sur un plan capitalistique. Il vise à répondre aux besoins de ses clients en leur apportant des solutions adaptées selon le principe de l'architecture ouverte, à savoir en sélectionnant, selon nos process internes, les produits de différents partenaires sans relation exclusive, ni lien capitalistique.

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 15001372 (consultable sur le site www.orias.fr) au titre des activités règlementées ci-dessous. Il est partenaire de PRIMONIAL PARTENAIRES (Groupe Primonial).

Conseil en investissements financiers :

- Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
- Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante et reposent sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers.

Courtage en assurance de niveau I :

- Courtier en assurance de niveau I, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.
- Il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille. Nous ne détenons aucune participation directe ou indirecte supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital.

Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP) :

- VPM Patrimoine n'a pas réalisée plus de 33% de son chiffre d'affaires au cours de l'année 2023 avec un établissement de crédit, de financement ou de paiement.
- Nous ne détenons aucune participation directe ou indirecte supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital.
- Nous avons une convention de partenariat avec 6 établissements de crédit, de financement ou de paiement, qui sont : SG Courtois, Crédit Agricole Toulouse 31, Banque Populaire Occitane, Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées, BNP
- Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

Transaction sur immeubles et fonds de commerce :

- Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerces n° CPI 3101 2018 000 023 902 délivrée par la CCI de Toulouse le 25/01/2018. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.
- Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur pour compte de tiers.

Partenariat

La société Karma Patrimoine a fait le choix de travailler en partenariat avec la société PRIMONIAL PARTENAIRES (groupe Primonial) afin d'offrir à ses clients :

- Des partenariats avec les fournisseurs produits plus avantageux
- Une logistique plus importante (outils de suivi de portefeuille, agrégateur, newsletter...)
- Une double expertise si nécessaire

Votre Conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de la CNCGP disponible sur <https://www.cncgp.fr>.

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), et plus particulièrement son article 325-6 7°, nous vous informons que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Votre Conseiller pourrait recevoir des avantages non monétaires de certains de ses fournisseurs tels que participations et invitations à des séminaires, formations ou présentations. Ces avantages ont pour objet l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil fournie et ne doivent pas nuire à notre obligation d'agir au mieux de vos intérêts.

Au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte ou de la société qui nous autorise la commercialisation de ses produits. Nous nous engageons à vous assister dans l'obtention de ces informations.

Honoraires

Nous vous informons que nous sommes susceptibles de percevoir des honoraires pour les prestations suivantes (prestations réalisées sur la base d'un devis) : audit patrimonial entre 500€ TTC et 2 500€ TTC et honoraires de suivi 180€ TTC annuel.

Informations sur la prise en compte des facteurs de durabilité

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal. L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication (email, téléphone, signature électronique, visioconférence) fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de conseil en gestion de patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Valérie MILANI en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, limitation et suppression, ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse contact@karma-patrimoine.com. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser réclamation auprès de la CNIL en ligne ou par courrier postal (3 place de Fontenoy 75007 Paris, www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil).

Assurance professionnelle

La société Karma Patrimoine dispose d'une assurance en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière.

Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances et souscrites auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles, 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans Cedex 9 (polices n° 112.786.342 adhérent n°231 288) pour des montants de (par sinistre et par période d'assurance) :

	CIF	IAS	IOBSP	IMMOBILIER DIRECT
RCP	3 200 000 €	3 500 000 €	3 200 000 €	3 200 000 €
GF	/	115 000 €	115 000 €	110 000 €

Litige

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez présenter une réclamation à l'adresse du cabinet, à votre conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accusé réception, puis de 2 mois à compter de sa réception pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu saisir le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : Autorité des Marchés Financiers (AMF), Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ([www.amf-france.org/le médiateur](http://www.amf-france.org/le_mediateur))
- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris ou <https://www.cmap.fr/consommateurs/>.

En cas d'échec de la médiation, le litige pourrait être porté devant le tribunal compétent de Toulouse.

Autorités de tutelle

La société Karma Patrimoine est contrôlée par des autorités de tutelle :

- Au titre de l'activité de conseil en investissements financiers : Autorité des Marchés Financiers (AMF) - 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02
- Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09 (<http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>)
- Au titre de l'activité immobilière : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) - <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/contacter-dgccrf>

J'autorise expressément la transmission d'informations me concernant aux partenaires de mon Conseiller dans le cadre des souscriptions envisagées. Les données personnelles recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier par notre société, responsable de traitement et par ses prestataires/sous-traitants. Elles pourront être utilisées pour les finalités principales suivantes : gestion et suivi de vos souscriptions en interne ou avec des prestataires/sous-traitants, prospection et animation commerciale, réponse aux obligations légales et réglementaires. Vos données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression dans les conditions prévues par la loi n° 78- 17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés nous écrivant à l'adresse suivante : Karma Patrimoine, 24 rue André Vasseur 31200 Toulouse.

Merci de cocher la case si vous souhaitez donner votre accord quant à l'utilisation par votre Conseiller de vos données personnelles pour la prospection commerciale.

En outre, vous êtes informé(e) que notre société met en œuvre un traitement de données ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et que le régime de droit d'accès aux données recueillies par l'application des articles L.561-5 et L.561-23 du Code Monétaire et Financier s'exerce auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (article L.561-45 du Code Monétaire et Financier).

Je soussigné(e), \$client.nom\$ \$client.prenom\$ atteste avoir pris connaissance du présent document d'entrée en relation.

Fait à, le

Signature du ou des client(s)